



LES DÉTERMINANTS DE L'INNOVATION SOCIALE À LA LUMIÈRE DE LA PERSPECTIVE PROCESSIONNELLE - REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE CONCEPTUELⁱ

Wiam Lahmidiⁱⁱ

PhD student

Faculty of Law, Economics and Social Sciences Salé,
Department of Entrepreneurship and Local Development,
University Mohammed V Souissi,
Rabat, Morocco

Résumé:

Les recherches sur l'innovation comme processus explorent comment les innovations sont générées, adoptées et diffusées (Dubouloz, 2013). Analyser le processus de l'innovation sociale reviendrait à traiter de l'action d'innoverⁱⁱⁱ, c'est-à-dire à identifier les multiples mécanismes du jeu complexe des systèmes et des acteurs qui influencent l'émergence de cette innovation. Ainsi, l'approche processionnelle peut être mobilisée pour fournir des explications sur le phénomène étudié en termes de séquence d'événements et d'acteurs impliqués. En effet, la connaissance des mécanismes et des acteurs en jeu dans le processus permettrait d'identifier les conditions nécessaires à l'émergence de cette innovation sociale ainsi que de se faire une idée sur les variables à même de l'influencer. Cet article sera consacré aux déterminants impliqués dans l'émergence d'une innovation sociale. Notre objectif, rappelons-le ici, est donc d'expliquer ce phénomène en repérant les multiples facteurs, externes et internes, susceptibles à le favoriser ou à le freiner.

Mots-clés: innovation sociale, approche processionnelle, émergence, déterminants

Abstract:

Researches on innovation as a process research explore how innovations are generated, adopted and disseminated (Dubouloz, 2013). To analyse the process of social innovation would be to address the action of innovation, which means to identify the multiple

ⁱ DETERMINANTS OF SOCIAL INNOVATION IN LIGHT OF THE PROCESSIONAL PERSPECTIVE - LITERATURE REVIEW AND THEORETICAL FRAMEWORK

ⁱⁱ Correspondence: email lahmidi.wiam@gmail.com

ⁱⁱⁱ Traiter de l'action d'innover renvoie principalement à l'ensemble des activités en action. Cependant le processus décrit concerne bien le résultat de l'innovation sociale ; le bien, le service ou la pratique inédite dont on peut ensuite analyser la généralisation et la diffusion.

mechanisms of the complex set of systems and actors that influence its emergence. Therefore, the processional approach can be used to explain the phenomenon studied in terms of sequence of events and the involved actors. Indeed, understanding the mechanisms and actors involved in the process of social innovation would help to identify the conditions necessary for its emergence and to form an opinion on the variables that can influence it. This article will focus on the determinants involved in the emergence of social innovation. Our objective is to explain this phenomenon by identifying the different factors, external and internal, that could help or hinder it.

Keywords: social innovation, processional approach, emergence, determinants

1. Introduction

Les recherches sur l'innovation comme processus explorent comment les innovations sont générées, adoptées et diffusées (Dubouloz, 2013).

L'innovation sociale est considérée ici comme un processus non linéaire (Dandurand, 2005). Ce processus est regroupé en trois principales phases ; la génération, l'expérimentation et la diffusion, qui constituent une suite d'activités en vue d'indiquer l'émergence d'une innovation sociale.

Analyser le processus de l'innovation sociale reviendrait à traiter de l'action d'innover^{iv}, c'est-à-dire à identifier les multiples mécanismes du jeu complexe des systèmes et des acteurs qui influencent l'émergence de cette innovation.

Ainsi, l'approche processionnelle peut être mobilisée pour fournir des explications sur le phénomène étudié en termes de séquence d'événements et d'acteurs impliqués.

La connaissance des mécanismes et des acteurs en jeu dans le processus permettrait d'identifier les conditions nécessaires à l'émergence de cette innovation sociale ainsi que de se faire une idée sur les variables à même d'influencer.

Cet article sera consacré aux déterminants impliqués dans l'émergence d'une innovation sociale. Notre objectif, rappelons-le ici, est donc d'expliquer ce phénomène en repérant les multiples facteurs susceptibles de le favoriser ou le freiner. Dans cette perspective, nous poursuivons une double question qui fera l'objet de deux parties.

Dans la première, nous viserons, d'une part, à définir ce qu'on appelle « l'émergence » d'une innovation sociale en se plaçant dans une perspective processionnelle, d'autre part, nous chercherons à identifier les constituants majeurs en jeu dans ce processus. En allant de l'hypothèse que les éléments constitutifs du processus de l'innovation sociale sont à même de présenter des facteurs déterminants à son émergence.

^{iv} Traiter de l'action d'innover renvoie principalement à l'ensemble des activités en action. Cependant le processus décrit concerne bien le résultat de l'innovation sociale ; le bien, le service ou la pratique inédite dont on peut ensuite analyser la généralisation et la diffusion.

La seconde partie sera destinée à développer notre modèle d'émergence d'innovation sociale par la vision intégrative des éléments impliqués dans le processus. L'émergence de l'innovation sociale, à ce niveau, est envisagée sous l'angle des facteurs qui déterminants, c'est-à-dire qui la favorisent ou la freinent.

2. L'émergence de l'innovation sociale

Traiter de l'émergence et de l'apparition de l'innovation sociale reviendrait à dépasser son appréhension en tant que projet naissant, à potentiel innovateur (Rollin et Vincent, 2007) et de la voir plutôt comme un phénomène affirmé. Car le moment une innovation sociale émerge est celui où elle peut se manifester pleinement et visiblement et donc peut être appropriée.

Le concept d'émergence est généralement reconnu pour son aspect processionnel, envisagé comme diverses séquences d'activités, de choix, de comportement et d'événements qui conduisent à un résultat. Ainsi, en parlant d'émergence de l'innovation sociale, on se place dans une perspective processionnelle.

Dans cette section, nous présenterons dans une première partie, le processus aboutissant à l'émergence de l'innovation sociale, à savoir les différentes phases à cette émergence.

Alors que dans une deuxième partie, nous procéderons à l'identification des éléments constituants et structurants de ce processus.

2.1 Le processus de l'innovation sociale

Un processus est une succession d'un ensemble d'actions répondant à un schéma et aboutissant à un résultat déterminé.

Dans ce sens, le processus d'une innovation sociale peut être décomposé en six étapes (Murray, Caulier-Grice et Mulgan, 2010) :

2.1.1. Eléments déclencheurs et identification du besoin

Toute innovation sociale commence par une idée centrale. Mais l'idée elle-même est souvent motivée par une expérience ou des circonstances qui mettent en lumière un besoin social.

Cette étape cherche à identifier le besoin ou le problème à cibler.

Ce disant, elle est constituée de toutes les activités liées à la perception des problèmes ou besoins (Damanpour, 1991). Cette perception se fait de manière collective puisque les acteurs partagent entre eux leurs connaissances et leurs compétences et en viennent à cibler un problème ou un besoin non comblé (par immersion, par analyse et représentation de la complexité, par recueil et partage d'informations...).

2.1.2. Propositions et idées

Cette étape consiste en la recherche de solutions, la collecte d'informations sur ces solutions, la formation des attitudes face à ces solutions ainsi que leur évaluation pour aboutir à une prise de décision (Damanpour, 1991).

Autrement dit, elle aboutit à l'élaboration de propositions et d'idées novatrices basée sur la participation de tous (acteurs publics et usagers) et sur l'utilisation des outils et des méthodes de co-conception, en vue de mettre en œuvre une stratégie adaptée aux besoins identifiés initialement.

Dans sa globalité, cette phase correspond à l'initiative d'une pluralité d'acteurs et leur concertation sur les problèmes existants et les solutions potentielles qu'ils peuvent y apporter. Innover exige de la diversité et des communications (Hollingsworth, 2000) qui permettent de partager les connaissances et les compétences afin de mieux cibler le problème et d'élaborer la stratégie innovante la plus adaptée.

C'est pour cela que des alliances entre acteurs sont nécessaires pour pouvoir réaliser des projets en commun. (Harrisson, et al. 2008). Ces alliances produisent un mode de coordination essentiel qui repose sur des systèmes de règles complexes et font émerger la confiance (Harrisson et Klein, 2007).

En somme, s'engager dans une démarche d'innovation sociale sous-entend : identifier les problématiques sociales que l'on veut résoudre ; trouver les méthodes et outils qui permettent de créer une innovation ; connaître ses objectifs et d'évaluer ses résultats au regard des objectifs fixés, parfois sur le moyen terme (Bui, 2013).

2.1.3. Expérimentations et prototypes

Une fois qu'une idée prometteuse a été proposée, elle doit être testée.

L'expérimentation est ainsi une étape centrale qui consiste en la mise en œuvre et l'application de l'idée pensée, sous la participation des différents acteurs impliqués.

Il est très rare qu'une idée surgisse complètement formée, c'est pour cela que cette phase est considérée cruciale, parce qu'elle permet aux acteurs de vérifier et d'adapter, si besoin, la stratégie élaborée afin de mieux répondre aux besoins exprimés. L'expérimentation et les tests sont donc nécessaires pour assurer une amélioration constante.

Il existe de principales méthodes pour tester les idées et les affiner (Rollin et Vincent, 2007).

Une première informelle basée sur l'application de la stratégie élaborée (approche, service, produit), l'observation des résultats liés à l'implantation du nouveau service, de la nouvelle approche ou du nouveau produit; et sur l'adaptation et l'ajustement de la stratégie en fonction des résultats observés, actualisation des pratiques.

Une deuxième formelle prenant forme dans l'expérimentation c'est-à-dire l'implantation de la nouvelle approche, service ou produit dans un milieu de pratique déterminé; l'évaluation formelle des résultats engendrés dans un cadre universitaire ou

gouvernemental dans le but de les codifier et d'en faire un modèle servant de référence pour des expériences similaires.

Par ailleurs, le caractère expérimental de l'innovation sociale nécessite une prise de risque. D'ailleurs l'expérimentation et la prise de risque sont des caractéristiques qui distinguent l'innovation en général. Cette prise de risque se présente en amont et en aval (Rollin et Vincent, 2007), puisqu'il y a toujours la possibilité de se heurter à des incertitudes et des complications quant à la mise au point de la réponse envisagée dues aux résistances et des tensions de la part des acteurs.

C'est pour cela que la participation active des usagers ou des bénéficiaires est essentielle. Elle a pour but de faciliter l'appropriation de l'innovation sociale.

2.1.4. Soutien et viabilité

Seule une minorité d'idées survivra l'étape de l'expérimentation. Pour les idées qui dépassent cette étape, l'acceptation de l'innovation sociale et sa viabilité se baseraient sur deux points majeurs. D'une part, le développement d'un modèle économique qui assurera son avenir financier. D'autre part, le choix de la forme organisationnelle adaptée au projet innovant socialement.

2.1.5. Diffusion et changement d'échelle

Presque tous les problèmes ont été résolus par quelqu'un, quelque part. Le défi (...) est de savoir ce qui fonctionne et de le diffuser (Bill Clinton).

L'innovation sociale n'existe qu'à la condition de dépasser le stade de l'initiative individuelle ponctuelle vers sa diffusion et sa généralisation comme pratique sociale normalisée (Valette, 2003).

La diffusion est le fruit de l'appropriation de l'innovation sociale par une institution, une organisation ou une communauté. Autrement dit, dès que le nouveau service, la nouvelle approche ou le nouveau produit est utilisé (approprié) par un groupe, aussi restreint soit-il, on peut parler de l'émergence d'une innovation sociale. Cette appropriation peut se faire de deux manières. La première s'opère sur une échelle locale de proximité et s'effectue depuis le foyer émetteur vers des adoptants potentiels, par contact entre les différents individus ou groupes concernés (Valette, 2003). La deuxième renvoie à une appropriation plus étendue, une diffusion plus large (régionale ou nationale). Dans les deux cas, la diffusion est souvent contagion.

2.1.6. Changement systémique ou institutionnalisation

L'institutionnalisation constitue l'étape ultime du processus d'innovation sociale.

Elle renvoie à une « pérennisation de la nouveauté » qui fait en sorte que l'innovation « dépasse l'éphémère » et œuvre pour un changement global impulsé par une intervention de l'État.

L'innovation s'inscrit donc dans une dialectique incluant, d'une part, une rupture avec l'institution mais, d'autre part, une construction de l'institution en devenant la nouvelle norme qui sera à son tour éventuellement défiée.

Le processus à travers duquel une innovation est implantée et diffusée ne s'institutionnalise que plus tard, quand les structures, les politiques et les programmes acquièrent le statut de règles et deviennent des éléments légitimes de l'organisation (Harrisson et al., 2001).

2.2 Les éléments structurants du processus de l'innovation sociale

L'émergence de l'innovation sociale relève d'un processus qui va de l'étape d'identification des besoins jusqu'à celle de généralisation et de diffusion et qui renvoie à l'ensemble des actions individuelles et collectives, organisationnelles et institutionnelles déployées (Fontan, 2011) pour répondre à un besoin ou une aspiration sociale, caractérisé par la participation et la coopération d'une diversité d'acteurs et par l'échange et la création de connaissances et d'expertises (Rollin et Vincent, 2007).

Elle n'obéit donc pas à un schéma linéaire mais se construit plutôt dans un espace-temps donné et doit pour ce faire intégrer un certain nombre d'éléments sous peine de se voir avorter avant même d'être arrivée à maturité.

Ces éléments permettent de se référer à des champs particuliers qui permettent sa structuration. Ces champs sont aux nombres de quatre : le territoire, le modèle économique, la gouvernance et l'empowerment.

2.2.1. Territoire

Le territoire est une notion complexe qui touche à de nombreuses disciplines (droit, sciences politiques, sociologie, géographie, économie...) (Chochoy, 2012). Elle est omniprésente dans l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale (Besançon, 2013).

Le concept du territoire a évolué d'une vision cantonnée à une entité géographique vers une autre vision tenant compte de groupes humains et des ressources du terroir. (Torre, 2015). Il fait référence, plutôt qu'à des frontières délimitées, à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières, qui se reconnaissent dans des projets communs (Sack, 1986). Il est donc entrevu comme un processus dynamique et non une substance figée marqué par l'interaction de groupes sociaux hétérogènes qui partage un même sentiment d'appartenance généré une identité commune. (Di Méo, 2006). Le territoire est avant tout considéré social ; fruit d'un construit partagé et collectif. (Di Méo, 2006) C'est pourquoi il ne peut exister sans acteurs territorialisés (Besançon, 2013).

Il existe une relation transversale entre innovation sociale et territoire. Non seulement l'action collective émanant de l'innovation contribue au développement du territoire mais elle en est aussi issue. C'est un contexte qui ne se contente pas de fournir l'enveloppe d'une activité ou d'une action, mais qui contribue à la construire et qu'elle produit (ou reproduit) en retour (Di Méo, 2006).

L'innovation sociale naît d'un besoin spécifique formellement identifiée sur un territoire déterminé. Besançon (2013) affirme que le processus de l'innovation sociale est territorialisé. Cette territorialisation réside dans la coopération d'acteurs issus d'un

même territoire autour d'un projet commun. Ainsi, la dimension sociale de l'innovation est induite par l'intensité des interactions et l'ampleur des réseaux sociaux mobilisés » (Richez-Battesti, 2008).

La proximité joue un rôle primordial dans la facilitation de ces interactions. Richez-Battesti et al., (2008) mettent en évidence différents registres de proximité qui permettent l'encastrement de l'innovation dans le tissu social et territorial (Fontan, 2008). Une proximité géographique qui correspond à la faible distance géographique séparant les acteurs, qui augmente la probabilité des interactions. Une autre organisationnelle passant par les règles qui permettront d'organiser l'action collective et de partager les connaissances et les apprentissages. Et une dernière institutionnelle qui renvoie aux valeurs et principes communs qui guident et rassemblent les acteurs autour d'un objectif partagé. (Besançon, 2013).

L'innovation sociale génère la cohésion sociale et la confiance car privilégie la dimension relationnelle basée sur la mobilisation d'une multiplicité d'acteurs qui deviennent actants sur leur territoire.

2.2.2. Modèle économique hybride

Par ailleurs, ce processus territorialisé favorise une économie plurielle (Klein et al., 2010) où prime l'hybridation des ressources (ressources, marchandes, non marchandes et non monétaires) (Richez-Battesti, 2008).

Selon Hillier et al. (2004), l'hybridation des ressources est expliquée par l'inaptitude du marché à apporter des réponses aux problèmes sociaux locaux posés. Des initiatives relevant de l'économie non marchande tendent à pallier les manques de l'économie marchande, en agissant en tant que « pansement social » aux conséquences néfastes du marché

Aussi, les dynamiques collectives qui prennent formes sur les territoires instituent de nouveaux modes de gouvernance inclusifs et participatifs, reposant sur le partenariat entre acteurs privés et publics (Richez-Battesti, 2008, 2011). Le processus de l'innovation sociale s'exprime à travers une gouvernance élargie et participative (Besançon, 2013).

Cette participation est le fruit d'un double processus ; la co-construction et la coproduction (Vaillancourt, 2011). Le premier consiste en la mise en œuvre des politiques publiques en collaborant avec les acteurs de la société civile et du marché et la deuxième correspond à l'élaboration en amont des politiques politiques, les deux renvoient à la collaboration des acteurs de la société civile et du marché.

Dés lors, L'idée de gouvernance s'attache à considérer comment des acteurs en réseaux sont à même de coopérer, se coordonner et de s'autogouverner (Enjolras, 2010) afin d'orienter, guider ou contrôler certains aspects ou certaines dimensions particulières d'un système (Paquet, 2000) et contribue surtout à prendre en compte le rôle des acteurs et des réseaux d'acteurs dans les processus d'élaboration, et pas seulement de mise en œuvre, des politiques publiques » (Enjolras, 2010).

On peut dire que l'innovation sociale s'inscrit dans une version de la gouvernance réactualisée (Besançon, 2013).

2.2.3. Gouvernance participative et démocratique

Une initiative innovante émerge d'un besoin ressenti et d'une carence institutionnelle. Dans ce sens, l'innovation sociale est impulsée « par le bas » (Hillier et al., 2004) car issue d'initiatives citoyennes (Dandurand, 2005) qui visent à apporter une réponse à un besoin social tout en assumant leur responsabilité (Cloutier, 2003)

Ces initiatives citoyennes sont basées sur la participation des acteurs sociaux et l'intégration des groupes habituellement exclus (Cloutier, 2013) dans le processus de l'innovation sociale.

La participation d'acteurs multiples est le fruit d'un double processus ; la coconstruction et la coproduction (Vaillancourt, 2011). Le premier consiste en la mise en œuvre des politiques publiques en collaborant avec les acteurs de la société civile et du marché et la deuxième correspond à l'élaboration en amont des politiques publiques, les deux renvoient à la collaboration des acteurs de la société civile et du marché.

Dés lors, L'idée de gouvernance s'attache à considérer comment des acteurs en réseaux sont à même de coopérer, se coordonner et de s'autogouverner (Enjolras, 2010) afin d'orienter, guider ou contrôler certains aspects ou certaines dimensions particulières d'un système (Paquet, 2000) et contribue surtout à prendre en compte le rôle des acteurs et des réseaux d'acteurs dans les processus d'élaboration, et pas seulement de mise en œuvre, des politiques publiques » (Enjolras, 2010).

On peut dire que l'innovation sociale s'inscrit dans une version de la gouvernance réactualisée (Besançon, 2013).

2.2.4. Empowerment ou développement des capacités

Comme on l'a signalé auparavant, l'innovation sociale tend à apporter des solutions là où les institutions existantes restent inefficaces. Ainsi, elle vise principalement des groupes sociaux habituellement marginalisés et mis à part. L'intégration et l'implication de ces individus se révèle être une source d'empowerment.

Ainsi, l'innovation sociale peut être entendue comme un dispositif d'accompagnement destiné à provoquer des changements durables chez l'individu, à le développer de façon à ce qu'il reprenne le pouvoir sur le déroulement de sa propre vie (Cloutier, 2003).

Dans cette perspective, L'empowerment fait référence à une (ré)appropriation du pouvoir par les individus, les organisations, les communautés (Ninacs, 2002) et de changer les politiques publiques à partir des mouvements sociaux (Besançon, 2013). Il a une dimension territoriale indéniable parce que les mouvements sociaux qui en sont les porteurs sont avant tout territorialisés (Jouve, 2006).

Aussi, l'empowerment réside dans un processus d'apprentissage visant à valoriser les individus et développer leur autonomie ainsi que leurs connaissances et

leurs compétences (savoir, savoir-être, savoir-faire) afin qu'ils répondent à leurs propres besoins (Cloutier, 2003).

3. Les déterminants de l'émergence de l'innovation sociale

La démarche relative aux déterminants porte une connotation orientée sur les facilitateurs de l'innovation (Hadjimanolis, 1999). Cependant, un déterminant renvoie à un double effet. Il peut influencer positivement ou négativement l'émergence d'une innovation sociale. Ce disant, il peut prendre la forme d'un levier favorable ou d'un obstacle freinant.

Qu'il ait un effet de facilitateur ou de barrière, nous nous intéressons au déterminant dans sa globalité car après tout, il s'agit bien d'une même pièce à deux facettes. L'identification d'une barrière renverrait, par un effet miroir, aux mesures qui auraient pu impacter favorablement cette innovation. Pareil, reconnaître les facilitateurs sous-entendrait que leur absence constituerait un frein.

A ce niveau, plusieurs travaux ont étudié les facteurs déterminants de l'innovation technologique, organisationnelle ou managériale. Mais, très peu de travaux théoriques et empiriques portent sur les facteurs qui influencent l'émergence et l'implémentation de l'innovation sociale (Mulgan et al., 2006).

D'après Damanpour et Schneider (2006), l'innovation sociale est influencée par des facteurs environnementaux, organisationnels et individuels. Ces facteurs sont complémentaires avec les quatre niveaux d'analyse (institutions, territoires, organisations et interactions sociales) que nous avons relevé en se basant sur l'approche processionnelle.

L'objectif est donc d'identifier les déterminants internes et externes aptes à conditionner l'émergence de l'innovation sociale, espérant ainsi construire une trame au sein de laquelle se placerait l'innovation comme émergence. Il est à signaler ici que l'émergence va de la génération de l'idée jusqu'à son appropriation.

3.1 Les facteurs déterminants externes

On ne peut pas innover en faisant abstraction de ce qui se passe autour de soi. A ce titre, l'émergence de l'innovation sociale est influencée par de nombreux facteurs externes, liés aux différentes dimensions de l'environnement, qu'elles soient politiques, réglementaires, financières, permettant une reconnaissance institutionnelle ou encore territoriales impliquant des relations de proximité et d'échanges localisés de connaissances.

3.1.1. La reconnaissance institutionnelle de l'innovation sociale

La reconnaissance institutionnelle de l'innovation sociale émane d'une intervention directe de l'Etat (Gianfaldoni, 2012). Elle consiste en la production d'un cadre normatif favorable aux possibilités de création et d'implémentation des innovations sociales. Elle renvoie ainsi à la mise en œuvre de procédures et règles formelles (légitimation et

validation) et nécessaires à leur opérationnalité (effectivité et contrôle) (North, 1990) et est perçue au niveau des normes, des règles, des conventions, les habitudes et les valeurs d'une société.

A ce niveau, une politique publique qui reconnaît l'innovation sociale institutionnellement dans différents domaines (politique, économique, social, culturel, environnemental) est à même de favoriser son émergence.

L'évaluation des facteurs macroéconomiques liés à ce contexte externe s'avère donc fondamentale pour déterminer les aspects que les organisations doivent prendre en considération et sur lesquels doivent influencer les politiques visant à potentialiser la création et la consolidation des innovations sociales.

3.1.1.1. Les facteurs politico-juridiques

L'environnement politico-juridique renvoie à l'ensemble des décisions prises par les gouvernements nationaux et les instances internationales pour fixer de nouvelles politiques, réglementations, droits et normes juridiques. Selon Hubert et al. (2010), il joue un rôle primordial concernant la reconnaissance de l'innovation sociale.

En effet, l'innovation sociale fait preuve d'une attention grandissante des pouvoirs publics. C'est pour cela, qu'au-delà de la volonté citoyenne qu'elle suppose, elle doit être consolidée par une volonté publique qui présumerait de développer les cadres institutionnels et régulateurs (simplification administrative, système financier), les réglementations incitatives et les dispositifs formatifs/éducatifs favorables à sa promotion, son émergence, son développement et son financement, le tout dans un esprit de coopération institutionnelle, régionale et locale.

A ce titre, plusieurs auteurs s'accordent sur la place centrale qu'occupent les variables politico-juridiques (Dobele, 2015) car elles constituent les jalons de toute stratégie touchant à d'autres domaines (financement, culture, l'éducation, l'environnement...)

Cependant, tout comme elles peuvent constituer des bases solides à l'innovation sociale, elles peuvent également constituer des freins à son émergence et développement.

Dans ce sens, Hubert et al., (2010) soulignent que le manque de reconnaissance lié à l'innovation sociale découle principalement du système politique et de son arsenal législatif, réglementaire et administratif qui ne définissent pas le cadre dans lequel se déploie cette innovation sociale ainsi que les différentes parties prenantes et les divers secteurs couverts.

Ce manque de reconnaissance entraîne des manques sur d'autres niveaux, notamment la faiblesse des données pour évaluer la taille et l'impact du secteur de l'innovation sociale, Difficulté d'accès au financement, l'inexistence d'un statut relatif aux innovateurs sociaux...

L'union européenne représente, en l'occurrence, un cas concret des efforts consentis dans ce sens pour reconnaître la dimension sociale de l'innovation^v. Ce disant, plusieurs stratégies et programmes ont été mis en place pour sensibiliser à son intérêt et

^v <http://www.lelabo-ess.org/politiques-publiques-et-innovation-sociale.html>

inciter à son émergence et son développement, notamment la stratégie Europe 2020 soutenue par plusieurs programmes tel que le fond social européen^{vi}, l'expérimentation des politiques sociales^{vii}, la plateforme « social innovation Europe^{viii} »...

3.1.1.2. Facteurs économiques

Les facteurs économiques renvoient principalement à la disponibilité des ressources de financement nécessaires à l'innovation sociale (Hubert et al., 2010). Ce besoin de financement apparait sur deux niveaux.

Premièrement, la situation de la majorité des innovateurs sociaux ne leur permet pas souvent de générer des bénéfices. Ceci met l'accent sur leur besoin permanent en capitaux avec des taux de remboursement très faibles voire même nulle. Des capitaux qui, la plupart du temps ne sont pas accordés fortuitement. Surtout que certains organismes sont moins susceptibles de soutenir l'innovation sociale parce qu'ils n'ont pas les incitations à le faire G. Mulgan et al., (2006). Cette réticence au financement et au support de l'innovation sociale découle principalement de sa nature particulière. Hubert et al (2010) signale que l'innovation sociale en tant que processus ascendant, porté par des organisations non-traditionnelles (ESS ou Business model...), souffrant d'un manque de reconnaissance et dont l'impact reste non mesurable, ne peut être considérée pérenne et durable sur le long terme. Ce qui entraîne son manque de financement pour l'innovation sociale et un faible intérêt le concernant.

Deuxièmement, l'innovation sociale est connue par son processus collectif extrêmement complexe qui met en lien différentes parties prenantes. Bénéficiaire de financements impliquerait la participation des investisseurs dans la prise de décision ce qui risquerait d'impacter négativement l'autonomie des innovateurs sociaux et leur souplesse en matière de prise de décisions. Hubert et al., (2010).

3.1.1.3. Les facteurs socio-culturels

La reconnaissance sociale de l'innovation sociale est un autre facteur important pour le développement d'une dynamique innovante socialement. L'innovation sociale en tant que processus collectif conçu pour servir l'intérêt commun au sein d'une société se retrouve influencée par les facteurs socioculturels de cette dernière, à savoir ; l'ensemble des croyances, des valeurs, des coutumes, des pratiques, des connaissances et des comportements qui produisent différentes constructions sociales.

La construction d'une reconnaissance sociale de l'innovation sociale se trouve impactée par différents domaines. Ce disant, l'éducation est un domaine central dans le sens où il joue un rôle essentiel dans la sensibilisation et la formation à une culture de l'innovation sociale.

^{vi} Le principal dispositif mis en place pour soutenir l'investissement social. 10 milliards ont été mis sur la table pour améliorer les perspectives d'emplois durable. D'autres fonds structurels complètent le premier. Par exemple, le [Fonds européen de développement régional](#) (FEDER) a vocation à soutenir l'innovation visant à un développement régional.

^{vii} Mises en place pour favoriser l'innovation sociale dans le secteur public et mesurer l'impact des politiques décidées. La Commission européenne donne ses orientations pour harmoniser les politiques des différents pays de l'UE.

^{viii} Qui a pour objectif de mettre en réseau les entrepreneurs européens.

Depuis longtemps, l'innovation est perçue comme principalement axée sur l'entreprise et portée par la technologie. Ce qui fait que la composante sociale ne s'est toujours pas clairement établie dans l'esprit des gens (valeurs et normes). Une innovation sociale, comme toute innovation, est vecteur de changement social (Rogers, 2003), donc peut entraîner des comportements de résistance prenant place suite à la peur du changement, sentiment de crainte, prise de risque, perte de stabilité, ignorance, etc.

Ainsi, l'une des façons les plus fiables pour remédier à tout cela et soutenir l'innovation sociale est la mise en place d'initiatives visant à encourager le partage et la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques auprès des acteurs concernés (Hubert et al., 2010), surtout dans le cadre d'études et de recherches académiques (Dandurand, 2005).

3.1.1.4. Les facteurs environnementaux

Il s'agit de l'ensemble des facteurs liés aux ressources naturelles, au développement durable et aux politiques (nationales et internationales) et réglementations adoptées dans ce sens. Ces facteurs n'ont commencé à être pris en compte que depuis peu de temps. Ils découlent directement de la prise de conscience progressive des populations de la nécessité de la protection et la préservation de l'environnement. Ainsi, l'innovation sociale, en tant qu'initiative citoyenne, se doit de se conformer à une certaine « éthique » respectueuse des enjeux écologiques.

Aussi, l'innovation sociale, de par son ancrage territorial fort, prend forme dans la coopération d'acteurs, issus du territoire, autour d'un projet commun (Besançon, 2013). Par conséquent, elle puise dans les ressources (matérielles et immatérielles) de ce dernier. Ce qui fait que les spécificités territoriales sont intégrées implicitement dans son processus et constituent un facteur déterminant à prendre en considération.

3.1.2. Territoires et organisation

Un territoire est un système complexe qui présente une double nature, à la fois matérielle et immatérielle (relationnelle).

Il est composé d'une part, d'un espace géographique approprié par l'homme au sein duquel apparaissent des formes d'organisation et de réordination spatiale (Raffestin, 1986).

D'autre part, il fait l'objet de différentes représentations et perceptions (individuel, idéologique, sociétal) qui influencent les prises de décisions des acteurs ainsi que les interrelations qui les lient (Moine, 2005).

Le territoire est fortement présent dans le processus de l'innovation sociale. D'ailleurs, l'une des premières caractéristiques de cette dernière est d'être territorialisée (Fontan, 2008 ; Klein, 2011 ; Richez-Battesti, 2011). La territorialisation renvoie à la prise en compte des spécificités du territoire et se traduit par la coopération, d'auteurs issus du territoire, autour du projet commun (Besançon, 2013).

Ainsi l'innovation sociale puise des ressources de son territoire. Il n'est donc que logique que l'organisation spécifique de ce territoire doit permettre concrètement de faire émerger cette innovation.

Une organisation territoriale dynamique est souvent porteuse d'innovation sociale (Valette, 2003). Cette dynamique est impulsée par l'ensemble des pratiques du territoire qui valorisent les acteurs et leurs initiatives, soit l'ensemble des relations sociales qui visent à la multiplication des liens, des connections et des informations au sein d'un territoire (Valette, 2003).

Une dynamique territoriale favorisant l'interrelation des hommes, de leurs idées et de leurs territorialités peut ainsi privilégier l'émergence de l'innovation sociale.

Dans la même idée, Valette (2003) a identifié trois catégories de territoires à même de recréer cette dynamique complexe productrice d'innovation sociale.

Premièrement, les territoires marginalisés définis comme des territoires en marge des modèles économiques, sociaux, culturels, idéologiques dominants (contrairement aux territoires urbains). Ce sont ainsi les territoires situés dans les régions peu industrialisées qui n'ont pas d'autre identité que d'être cette marge des villes (les espaces ruraux et agricoles en crise qui subissent les mutations des conditions de la production agricole, les territoires ruraux montagnards).

L'auteur avance qu'une situation sociale dans laquelle l'indétermination (celles des systèmes et celles des sujets-acteurs) est particulièrement marquée, favorise l'innovation sociale.

L'indétermination dans le cas des territoires marginalisés est perçue d'une part dans l'absence de statut institutionnel et dans l'inexistence de référent identitaire d'autre part.

Le vide institutionnel comme le vide identitaire qui caractérisent ces territoires donnent la possibilité de mise en œuvre de stratégies, de pratiques individuelles ou collectives innovantes. L'innovation sociale est ainsi d'autant plus possible que la détermination des systèmes territoriaux locaux est plus faible.

Deuxièmement, les territoires métropolisés présentés comme des territoires insérés dans la métropole tout en étant des territoires faiblement peuplés, ruraux, au pouvoir d'action limité (territoires périurbains, territoires métropoles à faible densité). Selon l'auteur, ils répondent à la notion « d'entre-deux » puisqu'ils sont en situation de territoire périphérique par rapport au centre.

De par leur proximité aux territoires urbains à forte densité (réseaux de transport, armature urbaine, densité de population, des PME), ces territoires sont susceptibles de valoriser à la fois les atouts de la proximité, de la faible densité, et de la petite dimension et ceux de la concentration, de la connexion, de la densité.

Ces territoires, à l'identité multiple et changeante, au statut souvent flou, sont à même de se positionner comme les lieux d'innovation sociale parce qu'ils sont à la fois vierges d'identité et riches de leur proximité avec les territoires dominants.

Troisièmement, les territoires de déplacés correspondant à l'ensemble des territoires, marginalisés ou simplement en situation de minorité au sein des territoires

de la métropole ; des territoires marqués par la concentration de personnes déplacées, personnes immigrées, personnes sans travail ou amorçant une nouvelle activité professionnelle, personnes à l'identité à construire, identité fragile ou détruite (Valette, 2003). Ils (villages ruraux, banlieue, commune périurbaine) se caractérisent par une forte marginalité et instabilité sociale.

L'incertitude, l'état de transition et l'envie de rappropriation des situations complexes dans lesquelles sont engagés les acteurs favorisent l'émergence de l'innovation sociale. Ainsi, les territoires locaux de taille réduite et à faible densité de population favorisent cette émergence parce qu'ils privilégient l'expression des initiatives individuelles par la qualité et l'efficacité des réseaux sociaux de proximité (Valette, 2003).

La proximité est essentielle à ce niveau, surtout que les probabilités de contact augmentent avec cette proximité qui n'est pas seulement spatiale mais également sociale, culturelle, économique, psychologique, etc.

Il est ainsi à supposer que proximités spatiale et sociale jouent un rôle important dans la multiplication des occasions de contact, d'échange, d'observation. Et les territoires favorisant les contacts, les échanges, la visibilité, et la concentration/circulation d'informations représentent des conditions nécessaires à l'innovation sociale.

3.2. Les facteurs déterminants internes

Les facteurs internes renvoient à la dimension microéconomique relative aux individus et à l'organisation.

D'un côté, les innovations sociales sont initiées, approuvées, appropriées, imitées, soutenues, contrariées ou ignorées par des individus. A ce niveau, le rôle des individus se pose avec acuité.

Ce rôle se traduit par un pouvoir innovateur qui met l'accent sur différentes caractéristiques individuelles.

D'un autre côté, l'architecture organisationnelle joue un rôle central (Dosi et al., 1990).

Celle-ci renvoie à l'analyse des caractéristiques internes de la structure portant l'innovation sociale.

3.2.1. Des acteurs aux facultés innovantes

Afin d'être en mesure de traiter de l'émergence de l'innovation sociale, il faudrait caractériser la faculté d'innover d'une catégorie ou d'un groupe d'individus, particulièrement innovants.

Plusieurs auteurs mettent la faculté d'innover au compte des caractéristiques individuelles telles que les connaissances, les capacités, les compétences, la motivation des individus (Anderson et al., 2004; Dufour S. et al., 2014). D'autres encore s'intéressent au poids de l'éducation et de l'expérience (Valette, 2003).

Nous allons nous intéresser à quatre caractéristiques assez vastes pour englober les autres, notamment : la motivation, la personnalité, les connaissances.

3.2.1.1 La Motivation

La motivation est un état interne de l'individu qui l'amène à orienter son comportement vers un objectif précis, cet état crée un déséquilibre et une tension qui l'amène à trouver (consciemment ou non) des solutions pour y remédier (Voynet Fourboul, 2009).

En d'autres termes, la motivation est l'ensemble de facteurs (conscients ou inconscients) qui justifient un acte ou une conduite et qui sont à l'origine du comportement individuel. Elle découle souvent des sources intrinsèques à l'individu tels que les valeurs, les besoins, les croyances, les défis ainsi que les sentiments de réalisation et d'accomplissement personnel.

On est motivé pour répondre à un certain idéal ou satisfaire un quelconque besoin ou encore relever des défis qu'on s'est fixé ou tout simplement agir face à une situation qui nous interpelle. Dans ce sens, les recherches sur les motivations font ressortir une grande diversité d'objectifs. Parmi les objectifs les plus souvent invoqués, nous avons le désir d'indépendance et d'autonomie la poursuite d'objectifs financiers, et le désir de se créer un emploi ou encore le besoin d'accomplissement.

L'innovation sociale naît, majoritairement, d'une situation d'insatisfaction personnelle. Cette situation peut s'inscrire dans des contextes d'incertitude, de transition (chômeurs, étrangers, immigrés) ou encore d'amélioration, qui permettent la création de pratiques sociales nouvelles et adaptées. Bref, ce sont les circonstances qui rendent les individus porteurs d'innovation.

Ces individus sont motivés par la recherche de prestige social, la maximisation du profit ou encore l'ascension sociale. Dans ces cas, l'attitude innovante est immanquablement récompensée par un accès à des rangs plus élevés de la hiérarchie sociale (Valette, 2003) et marque ainsi la progression d'un statut traditionnel dévalorisé à un statut plus établi socialement. Cette conception implique que les conduites des individus comme les conduites collectives sont chargées d'assurer une fonction intégrative dans des systèmes sociaux prédéterminés et normés (Baubion-Broye, 1987).

3.2.1.2. La Personnalité

La personnalité correspond au caractère, qui s'applique tout particulièrement au comportement, et qui détermine les façons de réagir, les attitudes qui sont propres à l'individu et qui permettent de le distinguer des autres. (Lévy-Leboyer, 2005). Autrement dit, il s'agit d'une combinaison de caractéristiques qui amènent une personne à penser et à agir d'une manière déterminée.

Une innovation sociale est une action proactive (Kickul et Gundry, 2002) et libre (Valette, 2003).

D'une part, elle est le produit de la personnalité proactive qui se voit capable d'anticiper sur les événements, en prenant des initiatives pour agir de manière juste afin de s'éviter des conséquences indésirables. (Decottégnie, 2016).

Elle représente par conséquent un caractère innovateur dont les caractéristiques sont susceptibles d'être identifiables en chaque acteur, notamment ; la capacité de réagir

rapidement, la capacité de négociation, la volonté d'apprendre, la capacité à convaincre les bonnes personnes à s'investir (Bhide, 1994). Ou encore l'enthousiasme, la capacité à rester fidèle au projet initial, la détermination et la relation obsessionnelle avec son entreprise (Bouchikhi, 1993).

D'autre part, elle naît de l'association de la liberté affirmée de l'individu (Touraine, 1994). En d'autres termes, l'acteur innovateur est celui qui agit en individu autonome au sein d'une situation complexe entre processus personnels et sociaux (Valette, 2003).

D'après Touraine (1992) un acteur autonome n'agit pas conformément à la place qu'il occupe dans l'organisation sociale, mais modifie l'environnement matériel et surtout social dans lequel il est placé en transformant la division du travail, les modes de décision, les orientations culturelles. Il construit sa vie contre ce qui lui fait obstacle (Dubet, 1994).

L'acteur innovateur exerce donc une influence importante sur le monde extérieur (Frank, Lueger et Korunka, 2007). Le concept d'influence est voisin du leadership dans le sens où le leader incite les membres d'un groupe à atteindre un objectif précis. Dans ce sens, un leadership fort et hautement qualifié se révèle étroitement lié à l'innovation sociale (Hoffman et al., 1998).

3.2.1.3. Les connaissances : Education et Expérience

Les connaissances peuvent être définies comme une série ou un ensemble d'informations que l'on a mémorisées et que l'on peut mobiliser au moment opportun. Elles sont souvent associées au savoir acquis par le biais de l'éducation. Ce disant, l'éducation constitue une source d'acquisition des connaissances et par conséquent représente un facteur important à l'innovation sociale (Romano, 1990). Par ailleurs, la mise en application des connaissances ouvre le champ des compétences et donc celui de l'expérience.

L'innovation sociale naît de l'expérience vécue assumée et réinterprétée de l'individu (Valette, 2003). Cela rejoint une étude de Kidane et Harvey (2009) qui montre l'importance des expériences précédentes de l'acteur innovant dans le sens où elles lui apportent des compétences pratiques et techniques.

Selon Marvel et Lumpkin (2007), une connaissance approfondie fondée sur des années d'expérience est plus importante pour produire une innovation sociale qu'une expérience étendue dans de multiples domaines.

3.2.2. Des caractéristiques structurelles propres

Toute structure porteuse d'innovation sociale apporte avec elle des caractéristiques qui lui sont propres.

Les entreprises sociales disposent d'une dimension sociale infusée dans leurs valeurs et leurs pratiques qu'on ne trouve pas forcément au sein des entreprises classiques.

Cette dimension se manifeste par la capacité de répondre à des besoins souvent mis à l'écart par l'entrepreneur capitaliste ou les pouvoirs publics, tout en mettant en

jeu des caractéristiques que l'on ne trouve pas, dans leur globalité, dans les autres formes d'entreprises, notamment : l'ancrage territorial, la proximité, les liens sociaux, la solidarité, la capacité d'imagination, la mixité des ressources, etc.

4. Conclusion

A travers cet article, nous avons mobilisé différents travaux théoriques en vue de mettre en relief les déterminants influençant l'émergence de l'innovation sociale.

Deux apports sont à mentionner :

Le premier renvoie à l'innovation sociale comme émergence c'est-à-dire à son apparition proprement dite. Cette émergence commence de l'identification du besoin et atteint son apogée au stade de l'appropriation du résultat et sa diffusion.

Le deuxième réfère au processus de l'innovation sociale et met en jeu des constituants qui sont à même d'influencer l'émergence de cette dernière, à savoir : le territoire, le modèle économique, l'empowerment et la gouvernance. Ces constituants représentent implicitement des déterminants à même d'influencer l'émergence de l'innovation sociale. Ils relèvent de quatre niveaux d'analyse qui sont : les institutions, les organisations, les territoires et les relations sociale entre individus.

Dans ce sens, la reconnaissance institutionnelle, l'organisation territoriale, les qualités individuelles et les caractéristiques organisationnelles représentent des facteurs influençant l'émergence de l'innovation.

Références

- Besançon E. (2014), *Théories et pratiques du changement institutionnel en économie solidaire. Une approche institutionnaliste par l'innovation sociale*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, université de Picardie Jules Verne.
- Besançon E., Chochoy N., Guyon T. (2013), *L'Innovation sociale. Principes et fondements d'un concept*, Paris, L'Harmattan.
- Bouchard, Camil (1997), « L'innovation sociale existe-t-elle ? ». *Interface*, vol.18, no.6, p.41-42.
- Cloutier J. (2003), « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *CRISES*, Collection « Études théoriques », no ET0314, novembre.
- Dadoy M. (1998), « L'innovation sociale, mythes et réalités : l'innovation en question », *Éducation permanente*, 134, p. 41-53.
- Dandurand L. (2005), « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative », *Revue française d'administration publique*, 115 (3), p. 377-382.
- De Muro P. (2007), « Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers- Monde », *Mondes en développement*, N° 139, p. 25-42

- Dedijer S. (1984), « Science – and Technology – related Social Innovations in UNCSTD National papers », in C. G. Heden, A. King (eds), *Social Innovations for Development*, IFIAS, Oxford, Pergamon Press, p. 57-92.
- Demoustier D. (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Paris.
- Demoustier, D. (2000). « Les organisations d'économie sociale, acteur de la régulation socio-économique », RECMA, *Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, N° 275-276, p. 137-148.
- Demoustier, D. et M.-C. Malo (2012). « L'économie sociale et solidaire : une économie relationnelle. Questions d'identité et de stratégie », dans *Management des entreprises de l'ESS*, De Boeck.
- Dobele, L. (2015), « Factors which influence the development of social innovation in Latvia », *Economics Science for Rural Development*, n° 40, p. 226-238.
- Enjolras, B. (2010), « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne », *Géographie, Économie, Société*, n° 12, p. 15-30.
- Fontan J.-M. (2008), « Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien », *Revue Interventions économiques*, 38, <http://interventionseconomiques.revues.org/>
- Fontan, J. ; Klein, J.-L. ; TREMBLAY, D.-G. (2004). « Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation », *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 2, p. 115-128.
- Fontan, J.-M. ; Klein, J.-L. ; LÉVESQUE, B. (sous la direction de). (2003). *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'université du Québec.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L. et TREMBLAY, D.-G. (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : le cas de Montréal*. Paris : l'Harmattan.
- Gui B. (2000), "Beyond Transactions: On the Interpersonal Dimension of Economic Reality", *Annals of Public and Cooperative Economics*, n° 71 (2), p. 139-169.
- Harisson, D. et J.-L. Klein (dir.) (2007). *L'innovation sociale, émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, PUQ.
- Harrison, D. (2012). « Social innovation: what is coming apart and what is being rebuilt? », dans F. Hans-Werner, J. Hochgerner et J. Howaldt (sous la direction de), *Challenge Social Innovation Potentials for Business*,
- Hillier J., Moulaert F., Nussbaumer J. (2004), « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, 6, p. 129-152.
- Mulgan, G. (2006). « The process of social innovation », *Innovations*, Spring 2006, p. 145-162.
- Richez-Battesti N. (2008), « Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité », in H. Zaoual (dir.), *Développement durable des territoires*, Marchés et Organisations, L'Harmattan, p. 61-88.

- Richez-Battesti N. (2008), « Innovations sociales et territoires : une analyse en termes de proximité. Une illustration par les banques coopératives », dans H. Zaoual (dir.), *Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Paris, L'Harmattan, p. 61-87.
- Richez-Battesti N. (2011), « L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local. Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon », *Relief*, 33, p. 97-109.
- Richez-Battesti N., (2007), Cooperatives banks and their capacity for territorial innovations, *Conference on Financing Local Development*, Leeds OCDE, 23 novembre, Paris.
- Richez-Battesti N., Petrella F., Vallade D. (2012), « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, 38 (2), p. 15-36.
- Richez-Battesti, N., (2010), L'innovation sociale comme levier du développement
Vaillancourt, Y. (2008). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques*. Montréal: Cahiers du Crises, no ET0805.
- Vaillancourt, Y., Jetté, C. et Aubry, F. (dir). (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Valette, E. (2000). Les processus de l'innovation sociale dans les espaces ruraux périurbains de la France méditerranéenne (état de la thèse en cours.) - in *Montagnes Méditerranéennes*, « Actualités de la recherche pour le développement territorial »

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Social Sciences Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).